CHAMPIONNATS DE SAONE ET LOIRE 2014/2015

Article 1 : Conditions de participation

Les championnats de Saône et Loire sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés traditionnels et entrant dans les catégories d'âges fixées par la fédération, ayant ou non participé au critérium fédéral.

Un joueur ou une joueuse ne peut participer dans la catégorie supérieure que si le Championnat de Saône et Loire de sa catégorie a lieu à une date différente et que s'il est qualifié pour cette catégorie supérieure.

Article 2 : Durée des parties

En poules et dans les tableaux, toutes les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 : Titres attribués

12 titres sont attribués :

Le Samedi 23 mai 2015

- champion de Saône et Loire simple juniors garçons
- championne de Saône et Loire simple juniors filles
- champion de Saône et Loire simple minimes garçons
- championne de Saône et Loire simple minimes filles
- champion de Saône et Loire simple poussins
- championne de Saône et Loire simple poussines

Le Dimanche 24 mai 2015

- champion de Saône et Loire simple messieurs
- championne de Saône et Loire simple dames
- champion de Saône et Loire simple cadets
- championne de Saône et Loire simple cadettes
- champion de Saône et Loire simple benjamins
- championne de Saône et Loire simple benjamines

Au cas où le nombre d'inscrit dans un tableau serait inférieur à 4, le juge arbitre se réserve le droit de regrouper ce tableau avec celui de la catégorie d'âge immédiatement inférieure ou supérieure, tout en conservant l'attribution d'un titre pour ce tableau.

Article 4 : Engagements

Les droits d'engagement sont de 4€ par participants par tableau. Les inscriptions se feront sur les fiches jointes.

Article 5 : Qualifications des joueurs et joueuses

Tous les licenciés traditionnels peuvent s'inscrire dans leur tableau de catégorie d'âge. De plus, tous les joueurs (joueuses) ayant effectué au moins un tour de critérium fédéral à l'échelon régional, N2 ou N1 pourront s'inscrire dans le tableau de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (exemple : juniors en seniors). Voir liste jointe

Article 6 : Déroulement sportif

La formule adoptée sera fonction du nombre d'engagés dans chaque tableau.

Article 7 : Qualification pour les championnats de Bourgogne

Le vainqueur de chaque tableau sera qualifié pour le championnat de Bourgogne qui se disputera les 20 et 21 juin 2015 dans le CD21.